

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2014)
Heft: 60

Artikel: Etablissez votre budget retraite dès maintenant!
Autor: F.W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etablissez votre **budget retraite** dès maintenant!

Sans peindre le diable sur la muraille, il est toujours préférable de prévenir que de guérir. Et pour cela, il faut tenir compte d'un certain nombre de paramètres. Marche à suivre.

Les revenus des premier et deuxième piliers à la retraite représentent, en moyenne, 50 % à 60 % du revenu issu de l'activité lucrative. Ils sont composés de la rente AVS et des avoirs de la caisse de pension. La constitution d'un 3^e pilier lié (A) ou libre (B) et votre fortune personnelle doivent servir à combler en partie l'écart entre la situation présente et celle à la retraite.

Quelle sera votre rente AVS?

Afin d'avoir une estimation des rentes, deux options s'offrent à vous. La première consiste à demander un extrait de tous vos comptes individuels, lesquels vous indiqueront les revenus, ainsi que les éventuelles bonifications pour tâche d'assistance, pris en compte jusqu'à l'année précédent votre demande. Cette requête peut être faite en tout temps, par écrit ou par internet (formulaires disponibles sur le site www.avsi.info), gratuitement, dans un délai d'un mois environ. Vous avez ensuite 30 jours pour vérifier les informations qui y figurent. La seconde est une demande de projection de rente, basée sur vos comptes individuels et votre situation personnelle du moment, ainsi que sur des hypothèses pour le futur (retraite anticipée ou à l'âge légal, par exemple). Plus la demande sera proche de la date de retraite, plus l'estimation sera pertinente. Pour les personnes mariées, une demande conjointe est recommandée. Cette information est gratuite concernant la rente



de vieillesse pour les personnes de plus de 40 ans et pour autant qu'il n'y ait pas eu plus d'une demande en cinq ans.

Un retrait du capital?

Chaque assuré peut prélever jusqu'à 25 % du minimum LPP sous forme de capital sans respecter un délai minimal d'information. Si vous désirez retirer le capital ou une partie de celui-ci, vous devez impérativement consulter suffisamment tôt le règlement de votre caisse de pension, afin de vous assurer du délai exigé pour faire votre demande de retrait en capital. En général, ce délai est d'un à trois ans avant le départ à la retraite.

Pour connaître le niveau des prestations qui vous seront servies, il vous faudra consulter le certificat de prévoyance qui vous est délivré chaque année par votre institution de prévoyance: y sont notamment indiquées les prestations à la retraite (rente de vieillesse et

d'enfant), les prestations en cas de décès (rentes de veuf ou de veuve, rentes d'orphelin) et les prestations en cas d'invalidité.

A vous de jouer!

Si vous êtes bénéficiaire de prestations du troisième pilier A ou B, il vous faudra rassembler vos différents contrats s'il s'agit de polices d'assurance ou vos relevés pour le cas des comptes d'épargne. Les contrats d'assurance mentionnent le capital ou les rentes que vous devriez au minimum percevoir. Ils seront potentiellement augmentés de participations aux excédents. Les prestations du troisième pilier A que vous recevrez en capital au moment de votre retraite seront imposées de manière unique et séparée. Pour avoir une idée approximative de la somme que vous obtiendrez à l'échéance, vous pouvez effectuer un calcul par le biais des «calculettes cantonales» sur internet. □ F.W. | BCV

Fiche pratique: faites votre budget!

MON BUDGET POUR MA RETRAITE

DÉPENSES ANNUELLES

HABITAT

Intérêts hypothécaires / Loyer

Frais accessoires (électricité, eau, chauffage)

Entretien/réparation

Téléphone, radio, télévision

Assurances

Assurances maladie et accidents

Ménage, RC, véhicule

Assurance vie

Autres (p. ex.: cotisations au 3^e pilier A)

SANTÉ

Médecin, dentiste, opticien (franchise)

Hygiène, cosmétiques

MÉNAGE

Alimentation, boissons

Repas pris à l'extérieur

Habillement

Journaux, magazines

Divers (p.ex. animaux)

TRANSPORTS

Transports publics

Véhicule-s (carburant, entretien)

LOISIRS

Hobbies

Sorties, excursions

Livres, formation continue

Vacances

DIVERS

Cotisations à des associations

Cadeaux, dons

Pensions alimentaires

Réserve, imprévus, autres

IMPÔTS

Charge fiscale

Total des dépenses

REVENUS ANNUELS

ACTUELLEMENT

PENDANT LA RETRAITE

Revenu de l'activité principale et/ou accessoire

1^{er} pilier rente

2^e pilier LPP rente

3^e pilier rente (viagère / privée)

Revenus de valeurs mobilières

Revenus immobiliers

Autres revenus

Total des revenus

ACTUELLEMENT

PENDANT LA RETRAITE

CAPITAUX DISPONIBLES

ACTUELS

À VENIR

Comptes courants, épargne, liquidités

Placements (type :

2^e pilier LPP capital (en place de la rente ci-dessus)